

Mission d'une délégation du groupe d'amitié France – Corée du Sud du 1^{er} au 5 septembre 2025

Une délégation du groupe d'amitié France – Corée du Sud de l'Assemblée nationale s'est rendue à Séoul du 1^{er} au 5 septembre 2025, à l'invitation de Mme Na Kyung-won, présidente du groupe homologue.

Conduite par la présidente du groupe d'amitié, Mme Sabrina Sebaihi (Écologiste et social), cette délégation comprenait trois des vice-présidents du groupe : Mme Anne Genetet (Ensemble pour la République), M. Aurélien Lopez-Liguori (Rassemblement national) et M. Aurélien Saintoul (La France insoumise – Nouveau Front populaire).

Dans la continuité de la dynamique des dernières années, cette visite s'inscrit dans un contexte particulier. L'année 2025 a en effet été singulière sur le plan institutionnel, tant pour la France que pour la Corée du Sud. À Paris, la dissolution de l'Assemblée nationale survenue en 2024 a suspendu l'activité du groupe d'amitié ; tandis que Séoul était secouée par une crise politique majeure engendrée par l'application de la loi martiale et la destitution du président de la République de Corée, Yoon Suk-yeol.

La reprise des travaux gouvernementaux et parlementaires dans les deux pays permet désormais de se tourner vers 2026, une année charnière pour les relations franco-coréennes. Elle marque en effet le 140^{ème} anniversaire de leurs liens diplomatiques, établis formellement par la ratification du traité d'amitié, de commerce et de navigation du 4 juin 1886.

Cet évènement sera l'occasion de valoriser les succès de plus d'un siècle de coopération, tout en préparant l'avenir dans le cadre d'un partenariat global afin de faire face aux défis de demain.

Dans cette perspective, la mission du groupe d'amitié en Corée du Sud a été structurée autour de trois axes principaux : environnement et énergie ; numérique et nouvelles technologies ; éducation et système universitaire.

La délégation remercie chaleureusement l'Ambassadeur de France en Corée du Sud, M. Philippe Bertoux, ainsi que l'ensemble du personnel diplomatique pour leur accueil et leur appui au cours de ce déplacement.



Le pouvoir législatif en Corée du Sud, un monocaméralisme bipartite

Le pouvoir législatif est exercé par une chambre unique, l'Assemblée nationale. Ce parlement monocaméral comprend 300 sièges pourvus pour quatre ans selon un système mixte. 254 sièges, correspondant aux différentes circonscriptions, sont attribués au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

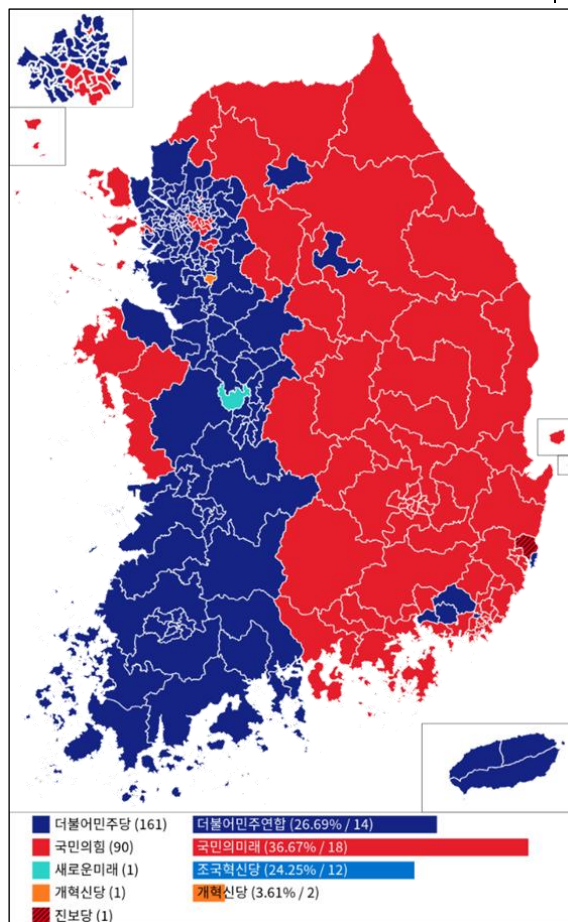
Les 46 sièges restants sont distribués au scrutin proportionnel plurinominal au niveau national. Depuis 2019, cette part de proportionnelle comprend un système de compensation.

30 des 46 sièges sont désormais attribués aux partis dont le nombre de candidats élus au scrutin uninominal majoritaire est inférieur à ce que la répartition proportionnelle leur donne.

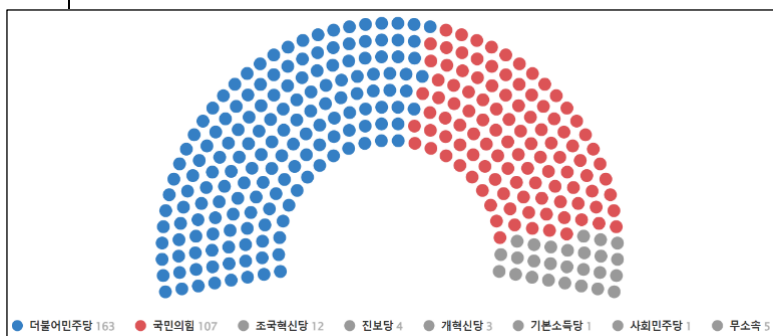
Historiquement, la vie politique du pays est structurée autour des deux grands partis de gouvernement : le parti démocrate (*Minjoo*) et le parti du pouvoir au peuple (PPP).

L'Assemblée actuelle a été élue le 10 avril 2024. Ces élections législatives ont été marquées par une large victoire de l'opposition, le Parti démocrate, qui a remporté 192 sièges (64 %) contre 108 pour le parti présidentiel de l'époque (36 %).

À la suite de l'élection présidentielle du 3 juin 2025 et de la victoire du candidat démocrate, Lee Jae Myung, la majorité des députés est à nouveau du même bord politique que le chef de l'État.



Résultats de l'élection législative du 10 avril 2024



Composition de l'Assemblée nationale (9 janvier 2026)⁽¹⁾

Camp présidentiel (189)

- Parti démocrate (*Minjoo*) – 더불어민주당 DPK (163) ;
- Parti pour la reconstruction de la Corée – 조국혁신당 RKP (12) ;
- Parti de la nouvelle réforme – 개혁신당 NRP (3) ;
- Parti progressiste – 진보당 (4) ;
- Parti du revenu de base – 기본소득당 NFP (1) ;
- Parti social-démocrate – 사회민주당 (1) ;
- Indépendants – 무소속 (5) ;

Opposition (107)

- Pouvoir au Peuple – 국민의힘 PPP (107).

Postes vacants – 공석 (4)

⁽¹⁾ <https://www.assembly.go.kr/portal/cnts/cntsCont/dataA.do?cntsDivCd=NAAS&menuNo=600137>

RAPPORT DE MISSION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE – CORÉE DU SUD

La délégation a rencontré à deux reprises la présidente et les membres du groupe d'amitié coréen. Ces entrevues ont eu lieu au Parlement, *Gukhoe* (국회), ainsi que lors d'un déjeuner de travail.

Les députés ont rappelé la force des liens bilatéraux qui unissent la France et la Corée du Sud tant au niveau économique que politique et culturel. Les échanges ont porté sur des thématiques transversales telles que la résilience démocratique, le contexte géopolitique international et l'importance d'un ordre multilatéral.

Les parlementaires coréens ont également présenté plusieurs éléments constitutifs de leur identité nationale : le goût du peuple coréen pour la musique, la danse et la convivialité, ainsi que l'influence des quatre saisons de l'année, bien distinctes dans la péninsule en faisant un facteur qui favoriserait la mobilisation collective. Au-delà, il a été rappelé que la Corée du Sud n'avait jamais envahi d'autres pays et qu'elle se trouvait, historiquement et géographiquement, au carrefour des influences japonaise, chinoise, américaine et russe, ce qui la rend particulièrement attentive à l'évolution des relations internationales.

Enfin, a été évoqué le concept du *jeong* (정). Ne comportant pas de traduction littérale en français, ce mot caractérise la société coréenne en décrivant un altruisme affectif unissant la population, fondé sur un passé commun marqué par des sacrifices et des liens émotionnels forts en faveur, notamment, des aînés.



Visite de l'Assemblée nationale coréenne et rencontre avec le groupe d'amitié



I. Environnement et énergie

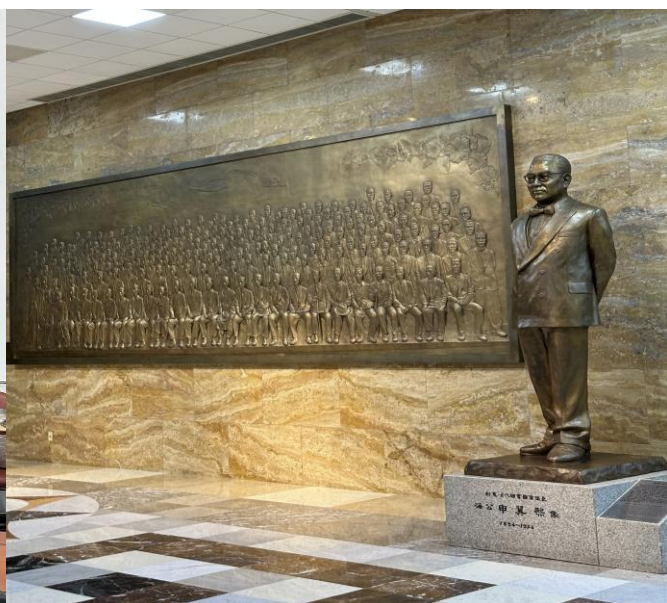
Des défis et une ambition commune

L'économie coréenne, une industrie encore très carbonée

La Corée du Sud tient sa force économique de son industrie, qui représente près d'un tiers du produit intérieur brut (PIB), soit l'une des parts les plus importantes parmi les pays développés. L'appareil industriel, structuré autour de grands conglomérats (재벌 *chaebols*), a opéré une remontée de filières accélérée au cours des dernières décennies. D'abord pays atelier, la Corée du Sud s'est ensuite tournée vers l'industrie lourde, en témoigne l'importance, encore aujourd'hui, de son industrie navale, du secteur de la construction ou de la filière automobile. La branche électronique, incarnée par des entreprises d'envergure internationale à l'image de LG et Samsung, a par la suite pris le relais comme principal moteur de croissance.

La prépondérance du secteur secondaire, couplée à un mix énergétique encore largement dominé par les énergies fossiles, fait de la Corée du Sud un grand émetteur de CO₂. Le pays est par ailleurs extrêmement dépendant de l'étranger, important plus de 90 % de ses ressources énergétiques, notamment le pétrole, le gaz, le charbon et l'uranium. Si le mix électrique demeure très carboné, la part du nucléaire progresse grâce à un excellent facteur de charge, tandis que celle des énergies renouvelables avancent plus lentement. La Corée du Sud vise une réduction de 40 % de ses émissions d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050. Le point de bascule du mix électrique est attendu vers 2029. Les énergies renouvelables devraient ainsi représenter 45 % des capacités installées en 2038, avec une priorité donnée au solaire et à l'éolien, notamment en mer. Le pays entend également s'affirmer comme un pionnier de l'hydrogène, déjà utilisé dans les transports, l'industrie et la production d'électricité.

Ces éléments ont fait l'objet d'échanges avec le président de la commission de l'environnement et du travail de l'Assemblée nationale coréenne, M. An Ho Young. Des problématiques communes avec la France ont ainsi été soulignées notamment concernant le développement des énergies renouvelables, la question du nucléaire civil et l'utilisation du plastique.



Entretien avec M. An Ho Young, président de la commission de l'environnement et du travail

Bronze de la rotonde principale de l'Assemblée nationale coréenne représentant les 198 membres de l'Assemblée constituante du 10 mai 1948 – Statue de Shin Ik-hee, premier président de l'Assemblée nationale

En parallèle, les députés se sont entretenus avec des représentants de la communauté d'affaires et des chefs d'entreprise français du secteur de l'énergie présents en Corée du Sud ⁽²⁾. Ces derniers ont présenté les dynamiques du marché coréen, ses forces et faiblesses ainsi que les restrictions et limites auxquelles font face les Français souhaitant travailler dans le pays. Les députés ont également pu visiter l'un des centres de traitement des eaux de l'entreprise Veolia, situé dans la ville de Songdo.

La délégation s'est par la suite rendue au siège du Fonds vert pour le climat (*Green Climate Fund – GCF*). M. Henry Gonzalez, directeur exécutif adjoint du Fonds, est revenu sur la mise en place du mécanisme financier par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC) pour soutenir l'application de l'Accord de Paris. Il a souligné l'approche collaborative du Fonds et sa capacité à accompagner les bénéficiaires au cours de leur transition écologique. Le GCF travaille en effet au plus près des pays en développement, en alignant ses interventions sur leurs priorités, notamment à travers l'appui à la définition des contributions déterminées au niveau national (NDC) et le financement de projets structurants. Il s'appuie sur plus de deux-cents entités partenaires accréditées, dont l'Agence française de développement (AFD), des banques et une variété d'acteurs privés. Les échanges qui ont suivi ont porté sur le contrôle de l'utilisation des fonds, le désengagement des États-Unis, l'utilisation de la dette comme outil de financement, l'implication du secteur privé et la redéfinition de la notion de pays en développement.

Enfin, la délégation a rencontré Son Excellence M. Ban Ki Moon, ancien Secrétaire général des Nations unies et président du *Global Green Growth Institute* (GGGI). S.E.M. Ban Ki Moon a replacé l'échange dans le contexte du dixième anniversaire de l'Accord de Paris. Il a exprimé sa fierté d'avoir contribué à la signature de ce texte qu'il considère comme l'un des plus grands succès de l'Organisation des Nations unies (ONU). Il s'est toutefois inquiété du retrait américain des enceintes de coopération, rappelant la fragilité du système et la responsabilité des grandes puissances. Interrogé sur la gestion des crises et des guerres en cours, il a dressé le constat d'un multilatéralisme affaibli, entravé par les divisions entre nations et par le fonctionnement du Conseil de sécurité. Il a par la suite déploré l'aggravation des inégalités mondiales et appelé à repenser le modèle de croissance à l'échelle de la planète. Face à ce tableau préoccupant, S.E.M. Ban Ki Moon a enjoint les députés à poursuivre leurs efforts pour maintenir des espaces de dialogue et appréhender au mieux les défis climatiques et géopolitiques actuels.



Entretien avec S.E.M. Ban Ki Moon à la résidence de l'ambassade de France

⁽²⁾ AirLiquide, EDF Power Solutions, Framatome, Lynxéo, Total, Veolia.

II. Numérique et nouvelles technologies

Des secteurs prometteurs au cœur de notre coopération

La Corée du Sud, un pays aux ambitions connectées

Initialement spécialisée dans les biens de consommation – écrans, puis smartphones –, l'industrie électronique coréenne s'est progressivement orientée vers la production de biens intermédiaires à haute valeur ajoutée, utilisés dans l'ensemble des chaînes de production mondiales : la Corée du Sud a notamment enregistré, dès 2023, 115 milliards de dollars d'exportations de semi-conducteurs.

Ce dynamisme est soutenu par un effort de recherche et développement (R&D) très important, qui en fait le deuxième pays le plus dépensier au monde en proportion du PIB. Ainsi, dans le prolongement de la stratégie nationale pour les semi-conducteurs (*K-Semiconductor Strategy*) lancée en 2021, le gouvernement coréen vient d'annoncer un nouveau plan d'investissement massif en faveur de l'intelligence artificielle (IA). Plusieurs dizaines de milliards de dollars devraient être déboursés d'ici la fin de la décennie.

Pour ce faire, l'exécutif coréen entend s'appuyer sur un investissement public en hausse et escompte une forte mobilisation du secteur privé, avec des entreprises nationales telles que Samsung, SK Hynix ou Naver ; ainsi que l'implication de partenaires étrangers à l'instar de Amazon Web Services et OpenAI. En misant sur la réussite de cette approche, le pays affiche une ambition : devenir une puissance du secteur et intégrer un « G3 de l'IA » aux côtés des États-Unis et de la Chine.

Après les sommets pour l'IA de Séoul (2024) et de Paris (2025), France et Corée du Sud ont des atouts à faire valoir et pourraient profiter réciproquement de leurs expertises respectives. Une collaboration plus poussée dans le domaine servirait de levier pour accélérer l'industrialisation des innovations de demain. Elle concrétiserait le vœu formulé par le président Macron lors du discours au Shangri-La Dialogue de former une « coalition des indépendants » face aux géants chinois et américains.

La délégation s'est entretenue avec Mme Choi Min Hee, présidente de la commission de la science, des nouvelles technologies de communication et de l'information (NTIC) et de la radiotélédiffusion.

Les échanges se sont concentrés sur la thématique de l'IA. Dans ce domaine, il a été rappelé que France et Corée du Sud ont atteint des niveaux similaires de développement, en se hissant respectivement à la cinquième et à la sixième place des « puissances de l'IA ». Chacune dispose d'un tissu d'entreprises et de licornes performantes dans des sous-secteurs complémentaires : le calcul quantique et le développement de modèle de langage (LLM) pour la France, avec les jeunes pousses Pasqal et Mistral ; et dans l'IA générative et la conception de puces pour la Corée du Sud avec la filiale HyperCLOVA X du groupe Naver, l'entreprise Rebellions et le groupe Samsung.

La présidente Choi est revenue sur les récentes avancées législatives liées à ce sujet en Corée du Sud, en soulignant l'importance de la technologie pour le futur des deux pays. Le 26 décembre 2024, l'Assemblée nationale a en effet adopté une loi-cadre sur l'IA (*AI Basic Act*), inspirée de la réglementation européenne.

Cette loi a suscité des débats nourris entre les partisans d'une régulation *a minima* sur le modèle américain et ceux inquiets avant tout des potentielles dérives en matière de droits fondamentaux. À la suite de sa prise de fonctions, le nouveau président de la République Lee a par ailleurs affirmé que l'IA sera le moteur d'innovation et de croissance pour la Corée du futur. Les échanges ont également porté sur l'intégration de l'IA à l'école et les problématiques environnementales soulevées par le développement des centres de données. À cet égard, la présidente Choi a regretté l'absence de parti politique écologiste dans le pays et la faible retranscription au niveau institutionnel des dynamiques portées par la société civile sur ce sujet.

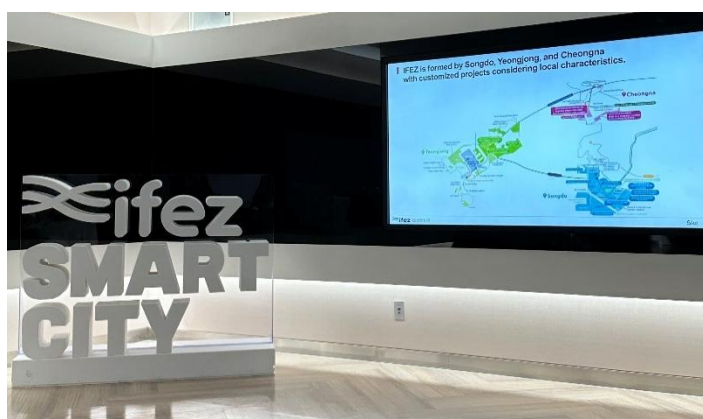


Entretien avec Mme Choi Min Hee, présidente de la commission de la science, des NTIC et de la radiotélédiffusion

La délégation a poursuivi par une visite de la zone économique franche d'Incheon (IFEZ). Située à une cinquantaine de kilomètres à l'Ouest de Séoul, l'IFEZ a été créée en 2003 afin de stimuler l'environnement des affaires en Corée du Sud et de constituer un hub régional pour les investissements étrangers dans des secteurs de pointe tels que la bio-industrie, la robotique et la recherche expérimentale. Les entreprises qui s'installent sur place bénéficient ainsi d'exemptions d'impôts pendant une durée de trois ans. Elles profitent également d'infrastructures modernes réparties sur trois villes Songdo, Cheongna et Yongjong. Les députés ont pu se rendre à Songdo et y ont rencontré le commissaire de l'IFEZ, le docteur Yun Won Sok. Les échanges ont permis d'aborder le thème de la ville du futur et du modèle de « K-smart city ». Les députés ont pu observer la salle de contrôle du système automatisé de la ville permettant de gérer le trafic routier, la consommation énergétique et la sécurité des rues.



Ville de Songdo, vue depuis la G-Tower



Salle de contrôle opérationnel de la smart city de Songdo

III. Éducation et système universitaire

Un attrait pour la France à préserver

Le système éducatif sud-coréen, une compétitivité frénétique vers l'excellence

Le système éducatif sud-coréen est reconnu pour son exigence élevée et son rôle central dans le développement économique et technologique du pays. Il est structuré en six années d'école primaire, trois ans de collège et trois ans de lycée. Concernant les études supérieures, les cursus sont généralement organisés sur quatre ans. La poursuite au-delà, selon un format de master « à l'européenne », est rare.

L'éducation est perçue comme un vecteur majeur de mobilité sociale et justifie un investissement important des familles et de l'État. D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Corée du Sud dépense ainsi 21 476 dollars par élève, du primaire à l'enseignement postsecondaire non supérieur, ce qui la place au deuxième rang, derrière le Luxembourg, des pays les plus prodigues en termes de dépenses publiques par étudiant.

Le parcours scolaire des élèves a pour finalité le passage de l'examen de fin de cycle secondaire, le « *suneung* » (수능 – 대학수학능력시험). Cet examen national conditionne l'entrée à l'université des futurs étudiants. En fonction des notes reçues et du classement établi, les candidats peuvent être admis dans les plus prestigieuses facultés de Corée du Sud. Dans un pays où le diplôme a une valeur intrinsèque forte et où la renommée de l'établissement conditionne très largement l'insertion dans la vie active et l'obtention d'un travail rémunérateur, cette organisation engendre une compétitivité intense. L'acronyme SKY, correspondant aux premières lettres des trois universités les plus réputées du pays – Seoul National University, Korea University, Yonsei University –, est révélateur de la course effrénée vers le succès académique et la reconnaissance sociale.

En parallèle de l'école publique, de nombreux élèves fréquentent ainsi des instituts privés, les « *hagwon* » (학원) afin d'espérer faire la différence lors de l'examen *suneung*. Les cours se poursuivent tard en soirée, laissant peu de place aux activités sportives et extrascolaires. La pression éducative et l'impératif de réussite sont par conséquent devenus des éléments constitutifs des jeunes années des Coréens.

Le système éducatif coréen devrait connaître des transformations majeures au cours des prochaines années, en raison notamment de l'évolution démographique du pays. Le nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans a en effet diminué de 40 % entre 2013 et 2023 et devrait encore baisser de 6 % d'ici 2033. Ces tendances auront des répercussions sur les effectifs scolaires, l'allocation des ressources et la taille future de la population active.

Ces thématiques ont fait l'objet d'une visite à l'université pour femmes Sookmyung. Les députés ont échangé avec la présidente de l'université, Mme Moon Si-Yeun ainsi qu'avec les étudiantes coréennes du département de langue française. Cette séquence a mis en avant les coopérations universitaires entre la France et la Corée du Sud. La présidente Moon a ainsi souligné l'importance des échanges en évoquant notamment les visites d'étudiantes coréennes en Normandie ainsi que le double diplôme en management culturel délivré en partenariat avec l'université de Paris-Dauphine. Elle a ensuite présenté l'académie culinaire « Le Cordon Bleu » intégrée au sein de l'université. Les députés ont alors rencontré le chef exécutif en charge des enseignements, M. Sébastien de Massard. La présidente et le chef ont rappelé la richesse des gastronomies françaises et coréennes ainsi que la place prépondérante de la nourriture dans l'art de vivre à la coréenne.



Entretien avec Mme Moon Si-Yeun, présidente de l'université pour femmes Sookmyung



Table ronde avec les étudiantes coréennes du département de langue française de l'université pour femmes Sookmyung

Les députés ont également visité le lycée français de Séoul (LFS) et échangé avec le proviseur, M. Cédric Toiron. Les discussions ont porté sur les projets d'extension du lycée, les recherches de financement et le réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Le proviseur est également revenu sur l'attractivité de l'établissement qui a atteint sa capacité maximale. Pour la rentrée de septembre 2025, 560 élèves étaient inscrits. 53 % d'entre eux sont français ou binationaux, 23 % sont coréens et 22 % sont originaires d'autres pays, notamment des États-Unis. Suivre un parcours scolaire français serait ainsi synonyme de gage de qualité et valorisé par les familles vivant en Corée du Sud.

Si les *alumni* du LFS poursuivent souvent leurs études supérieures en France, les universités et grandes écoles françaises semblent moins bénéficier de cet attrait auprès des autres étudiants coréens. Ces derniers ont tendance à privilégier les facultés américaines, britanniques ou allemandes. En effet, au vu de la spécialisation industrielle de la Corée du Sud, les disciplines « science, technologie, ingénierie et mathématiques » (STEM) sont particulièrement recherchées. Or, la France n'est pas toujours formellement identifiée comme un pays formateur dans ces domaines. Les Coréens qui font le choix de l'Hexagone le justifient ainsi souvent par la poursuite d'études artistiques ou de cursus en lien avec la gastronomie.

Enfin, le défi démographique auquel est confrontée la Corée du Sud a des conséquences sur les stratégies nationales de développement dans les domaines éducatifs et universitaires. En effet, avec plus de 20 % de la population âgée de plus de 65 ans, le pays est désormais considéré comme une société « super âgée ». En parallèle, la Corée du Sud se démarque aujourd'hui par l'un des taux de fécondité les plus faibles au monde. Résultat tant d'une politique de dénatalité que de l'accession du pays du matin calme au statut d'économie avancée, la fécondité a chuté de façon spectaculaire passant de 6,1 enfants par femme en 1960 à 1,6 en 1990, pour finalement atteindre 0,7 en 2022. Ces données combinées sont annonciatrices d'un choc démographique majeur. Ainsi, selon les prévisions de l'Institut national des statistiques, la population devrait être réduite à 39 millions d'habitants en 2067, contre 51,7 millions aujourd'hui. Pour le milieu scolaire et universitaire, ces chiffres sont synonymes d'une baisse drastique du nombre d'étudiants dans les années à venir, et donc d'apprenants du français.

Dans le prolongement de ces échanges, la délégation a rencontré Mme Catherine Chinchiroca et M. Pierre Ory, conseillers des Français de l'étranger. Élus en Corée du Sud pour une durée de six ans, les conseillers représentent les Français établis hors de France auprès des ambassades et des consulats. La circonscription consulaire comprenant la Corée du Sud englobe également Taïwan, ce qui peut engendrer des difficultés, les deux pays étant séparés par la mer et 1 500 kilomètres. Mme Chinchiroca et M. Ory ont présenté leurs actions dans le pays et l'évolution de la communauté française sur place. En forte hausse depuis une dizaine d'années, la présence de Français sur place s'accompagne mécaniquement d'une augmentation

RAPPORT DE MISSION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE – CORÉE DU SUD

des situations nécessitant un accompagnement ou des conseils. Cette aide permet d'atteindre des publics éloignés de l'administrations pour des raisons diverses. Les conseillers des Français de l'étranger sont également un précieux relais des informations diffusées par l'ambassade.



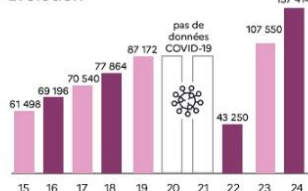
Échanges au Lycée français de Séoul avec Mme Catherine Chinchiroca et M. Pierre Ory, conseillers des Français de l'étranger

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE

AMBASSADE
DE FRANCE
EN RÉPUBLIQUE
DE CORÉE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

137 414
Français de passage en 2024
28% de plus qu'en 2023
Près de 20 000 en avril

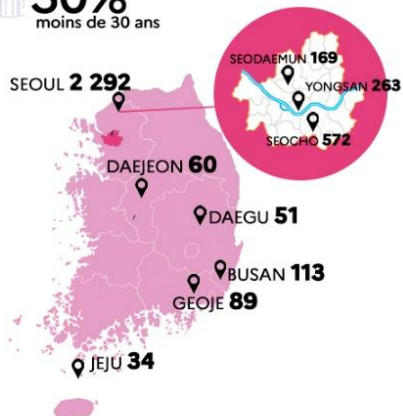
Évolution



Parmi les inscrits au Registre :

30 ans
moyenne d'âge

50%
moins de 30 ans



Inscrits au Registre

3 462

+18% depuis 2015

Résidents

6 198

+54% depuis 2015
surtout grâce aux 18-40

Évolution



Parmi les résidents

(visa long séjour >90 jours) :

955 Visa F6 (conjoint de coréen)
3 fois plus en 10 ans



2 474 Étudiants
+54,6% en un an

763 Visa Vacances-Travail

Sources : service sud-coréen de l'immigration et Ambassade de France en République de Corée

Outre les séquences liées aux trois thématiques mentionnées ci-dessus, les députés ont pu avoir un aperçu de l'attrait culturel et artistique de la Corée du Sud et de sa capitale. Ils se sont rendus au centre COEX, situé dans le quartier de Gangnam au Sud de la ville, afin de visiter l'édition 2025 de la foire internationale d'art contemporain Frieze.



N° 081012, série « Écriture », Park Seo-Bo, 2008



« Bloody Kitchen », Shih Yung Chun, 2025

La délégation a également pu visiter le musée national de Corée et découvrir plusieurs trésors nationaux dont la Pagode du Gyeongcheonsa (경천사십층석탑), des jarres de lune en porcelaine et des pièces sculptées en céladon.



Pagode du Gyeongcheonsa, 1348



Jarre de lune en porcelaine blanche, période dynastie Joseon (1392-1910)



Brûleur d'encens en céladon, période dynastie Goryeo (918-1392)

Les députés ont aussi pris le temps de se recueillir et de rendre hommage aux soldats du bataillon français de la force multinationale onusienne, déployé dans la péninsule pendant la guerre de Corée. Sous les ordres du général de corps d'armée Raoul Magrin-Vernerez, dit Ralph Monclar, et intégrés au 23^{ème} régiment de la 2^{ème} division d'infanterie américaine, ce furent près de 1 000 Français qui quittèrent Marseille pour Busan à l'été 1950. Les combats furent rudes et les soldats français s'illustrèrent au début de l'année 1951 lors de la bataille de Wonju et des combats des *Twins Tunnels* et de Chyppyong-Ni.

Avec la stabilisation du front au niveau du 38^{ème} parallèle, les Français durent tenir leurs positions et affrontèrent les troupes nord-coréennes et chinoises lors des batailles meurtrières de Crèvecoeur et *Arrowhead*. Le général Monclar dira alors aux survivants : « *Vous pouvez dire à vos anciens que vous avez vécu quelque chose qui ressemble à Verdun.* ». À la signature de l'armistice de Panmunjeom, le 27 juillet 1953, on dénombra 267 morts et plusieurs centaines de blessés.

Accompagnés de l'attaché de défense, le colonel Brondeau, les députés ont déposé une gerbe au mémorial de la guerre. Ils ont poursuivi par une visite du mémorial et un échange avec son président, l'ancien vice-ministre de la Défense, M. Baek Seung-Joo.



Dépôt de la gerbe au mémorial de la guerre et entretien avec M. Baek Seung-Joo, président du mémorial de la guerre

